

## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

### **Refondation de l'école : des propositions intéressantes mais un impact financier préoccupant pour nos collectivités**

L'AMF, réunie en Comité directeur, tient à rappeler que les élus sont prêts à participer aux efforts nécessaires pour renforcer la réussite scolaire, aux côtés de l'Education nationale, mais dans le respect des compétences de chacun et en tenant compte des contraintes des collectivités, en matière organisationnelle, financière comme en délai d'application.

Les élus approuvent pleinement la volonté du Président de la République, exprimée à la clôture de la concertation nationale sur l'école, de prioriser les efforts sur l'école primaire.

S'agissant des rythmes éducatifs, l'AMF souhaitait un cadre national mais pouvant être aménagé localement. Elle se réjouit de la prise en compte de cette demande par le ministre de l'Education nationale, lors d'une rencontre le 17 octobre. Il est en effet indispensable d'associer plus directement les maires et présidents d'EPCI à la décision locale, liée au territoire et non à l'établissement, au minimum à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

La majorité des maires et présidents d'EPCI étaient favorables au retour à une semaine de 4,5 jours, dans l'intérêt de la réussite des élèves. Le ministre de l'Education nationale a annoncé la prise en charge des élèves par les enseignants durant 5h par jour de classe et 3h le mercredi, auquel s'ajouteraient 2h30 hebdomadaires pour l'aide aux devoirs. 1h30 d'accueil éducatif complémentaire par semaine serait à la charge des communes et communautés. Cette charge doit faire l'objet d'une évaluation précise de son impact. Les élus s'interrogent en effet sur les moyens dont ils disposeront pour organiser et financer ce temps périscolaire supplémentaire, notamment au regard des difficultés de recrutement des personnels en milieu rural.

De plus, ils estiment que l'application de la réforme à la rentrée 2013 serait trop juste pour permettre aux communes de se préparer correctement. Un délai de deux ans est demandé.

Sur l'accueil des enfants de moins de trois ans, les élus souscrivent à l'annonce du Président de la République de renforcer les possibilités d'inscription dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé urbain ou rural.

Sur le numérique, le Comité directeur prend acte de la volonté du ministre d'assurer une meilleure formation de l'ensemble des enseignants et un développement de ressources pédagogiques numériques innovantes. Ces deux engagements sont déterminants pour justifier l'effort d'équipement des écoles demandé aux élus, et qui ont besoin d'avoir une meilleure visibilité sur les choix adéquats. L'annonce faite par le ministre en faveur de la négociation d'offres d'achat d'équipements attractives, incluant la maintenance, répond à la demande de l'AMF.

Enfin, le Comité directeur a pris acte avec satisfaction du projet du ministre de réformer le Conseil territorial de l'Education nationale et les conseils départementaux de l'éducation nationale, et d'engager une démarche contractuelle avec chaque territoire.